

TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre contribution au service de nos apprenants

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire. En versant votre taxe d'apprentissage au Lycée Professionnel Saint Joseph, vous :

- participez à la formation des élèves et des apprenants, donc de vos futurs salariés ;
- contribuez à la réalisation d'investissement permettant de maintenir les formations en prise avec les réalités professionnelles ;
- concourez à la mise en place d'actions pédagogiques pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Saint Joseph, c'est :

Un Lycée d'enseignement professionnel : <ul style="list-style-type: none">➤ 4^{ème} et 3^{ème} professionnelle faire découvrir des métiers en lien avec la nature, le vivant, l'animation ...➤ CAP SAPVER (Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural),➤ BAC PRO TCVA (Technicien Conseil Vente en Animalerie),➤ BAC PRO SAPAT (Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires)	<ul style="list-style-type: none">➤ Un UFA (rattachée au CFA ECCLOR de Genech) proposant une formation par apprentissage : BTS SP3S (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social.➤ FSA Formation pour adultes « Technicien Soigneur en Etablissement Zoologique »➤ Formation pour adultes au Transport Routier d'Animaux Vivants
---	--



VOTRE TAXE 2023 (solde en 2024)
Base de calcul = 0.59 % + 0.09 % Masse Salariale (MS) 2023

PART PRINCIPALE
Prélevée chaque mois (DSN) depuis
Janvier 2023 : **0.59% de la MS brute**

SOLDE
A régler le 5 ou le 15 mai 2024 :
0.09% de la MS brute 2023

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

En 2024, la collecte du solde de la TA se fera en 2 temps :

- Le solde de la TA (0.09 %) sera collecté par l'URSSAF via votre DSN d'avril exigible le 5 ou le 15 mai 2024. Le paiement vaut reçu libératoire.
- Dès le 1er avril 2024, une plateforme de fléchage appelée SOLTéA disponible via NET Entreprise vous sera mise à disposition pour désigner le Lycée professionnel Saint Joseph comme destinataire de votre solde de TA.

Sur la plateforme SOLTéA, vous pourrez choisir le Lycée Professionnel Saint Joseph :

- Par le code UAI : 0623278B
- Ou par le n° SIRET : 433 831 195 00014



Contact

M. Sébastien JONARD
Directeur en charge de la taxe d'apprentissage

Tél : 03 21 59 33 50
Mail : sebastien.jonard@cneap.fr